

PROJET DE PROCÈS-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 10 NOVEMBRE 2025

SÉANCE OUVERTE A 20h35

PRÉSENTS : M Nicolas BOOS, M Serge CHARTIER, M Jacques HUGON, Mme Isabelle WHELAN.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Nicolas BOOS.

ABSENTE EXCUSÉE : Mme Annie VOGNE.

Mme Annie VOGNE donne procuration à Mme Isabelle WHELAN.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 juillet 2025

Après débat, le conseil municipal approuve à l'unanimité (5 voix) le procès-verbal du conseil municipal du 22 juillet 2025.

2. PROTECTION INCENDIE DU PROJET DE COUVERTURE DU MANÈGE DU RANCH JACK

Le projet de couverture du manège du Ranch Jack n'est pas protégé contre le risque incendie car il se trouve à plus de 350 m du poteau incendie (PI) du 4 Grande Rue.

Un PI peut être installé au carrefour du chemin de la Demoiselle et du chemin du Ranch.

Le maire présente un devis de Véolia d'un montant de 9 736 € HT.

Le Ranch Jack a donné son accord pour une participation aux frais d'installation d'un PI.

Le maire propose :

- l'installation d'un PI au carrefour chemin de la Demoiselle avec le chemin du Ranch,
- un financement de ce PI par les subventions Detr de la Préfecture (30 %), Aide aux Territoires du Conseil départemental (30 %), commune (20 %) et Ranch Jack (20 %).

Après débat, le conseil municipal approuve à l'unanimité (5 voix) :

- le projet d'installation d'un PI au carrefour du chemin de la Demoiselle et du chemin du Ranch,
- un financement de ce PI par les subventions Detr de la Préfecture (30 %), Aide aux Territoires du Conseil départemental (30 %), commune (20 %), Ranch Jack (30 %),
- les propositions de demandes de subventions à la Préfecture et au Conseil départemental sur la base du devis présenté par Véolia pour un montant de 9 736 € HT.

Il autorise le maire à signer tous les documents nécessaires.

3. RANCH JACK ; PROJET D'HÉBERGEMENT TINY-HOUSE

Le maire présente un projet de délibération de la société HOMNEST invitant la commune à donner un avis favorable à l'installation d'un hébergement type « Tiny-House » dans l'enceinte du Ranch Jack à proximité du manège.

Ce type d'hébergement est en structure bois et se trouve placé sur une roulotte. Il est autonome en énergie, eau et assainissement. Il constitue un complément d'activité au centre équestre.

Après débat, le conseil municipal se prononce favorablement à l'unanimité (5 voix) sur ce type de projet et charge le maire de contrôler le dossier de déclaration préalable du projet.

4. MODIFICATION DES CHARGES LOCATIVES DES STUDIOS COMMUNAUX

Actuellement, les charges locatives attachées aux studios sont de 30 €/mois. Ces provisions concernent les dépenses de consommation de gaz et de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (Reom) qui sont prépayées par la commune.

Les radiateurs gaz ont été remplacés par des radiateurs électriques dans les studios communaux du 2^{ème} étage. Les provisions concernant les dépenses de consommation de gaz ne sont donc plus justifiées. Seules restent justifiées celles concernant la Reom.

Après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité (5 voix) de modifier le montant des charges locatives attachées aux studios communaux et de les fixer à 15 €/mois.

5. ADHÉSION AU SERVICE DE MÉDECINE PRÉVENTIVE DU CENTRE DE GESTION DU JURA

Les collectivités locales ont obligation d'offrir à leurs personnels de droit public et privé un service de médecine préventive.

Le maire présente la proposition du Centre de Gestion du Jura (CDG 39) formalisée par une convention. L'adhésion au service de médecine préventive du CDG 39 n'emporte pas de cotisation additionnelle. Seuls les actes réalisés par les praticiens du service seront facturés à l'employeur.

Concernant la secrétaire, Mme Isabelle BRENIAUX, qui est en poste dans plusieurs mairies, les dépenses seront à la charge de la mairie de Pupillin qui se fera rembourser auprès de notre commune au prorata des heures effectuées.

Après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité (5 voix) d'adhérer au service de médecine préventive proposé par le CDG 39 et autorise le maire à signer tous les documents nécessaires.

6. SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

Le maire propose l'attribution de subventions aux associations déjà bénéficiaires en 2024 et d'ajouter le Racing Club de l'Angillon (RCA). Le RCA couvre 11 communes (Equevillon, Vannoz, Le Pasquier, Vers-en-Montagne, Andelot, Chaponois, Supt, Le Larderet, Le Latet, Le Moutoux, Les Nans) et présente de très bons résultats en équipes féminines. Le débat fait apparaître l'intérêt de soutenir les associations locales.

- Banque alimentaire : 100 €
- Pupilles de l'Enseignement public : 50 €
- Secours Populaire : 60 €
- ASAPA 39 : 100 €
- Sclérosés en plaque du Massif Jurassien : 100 €
- Don du Sang : 80 €
- Souvenir Français : 70 €
- AFM délégation du Jura : 100 €
- ADMR : 50 €
- Paroisse de l'Angillon : 50 €
- Racing Club de l'Angillon : 50 €

Après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité (5 voix) de valider cette proposition d'attribution de subventions aux associations et autorise le maire à signer tous les documents nécessaires.

7. ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGRÉE (ACCA)

Une assemblée générale extraordinaire (AGE) présidée par la Direction départementale des Territoires (DDT) s'est tenue lundi 3 novembre à la mairie.

Mrs Philippe JOURNOT, Philippe CHAPUIS, Stéphane JAQUIER, Yann CHAPUIS, Cédric JOURNOT et Fabien GREFFIER ont été élus au conseil d'administration de l'ACCA du Moutoux.

A l'issue de l'AGE et devant toute l'assemblée, des propos inacceptables ont été tenus et des menaces ont été proférées.

Mrs Philippe JOURNOT, Philippe CHAPUIS, Stéphane JAQUIER, Yann CHAPUIS, Cédric JOURNOT ont démissionné du conseil d'administration de l'ACCA du MOUTOUX.

Le comité de gestion provisoire est donc maintenu ainsi que la suspension de l'exercice de la chasse sur le territoire de la commune.

8. TRAVAUX

Ont été réalisés :

- la mise en place de la réserve incendie du chemin de Fontenette,
- la réfection du chemin du Four des Canadiens,
- la réfection des halls d'entrée et de la cage d'escalier du bâtiment mairie,
- l'installation de radiateurs électriques en remplacement des radiateurs gaz dans les studios communaux.

La réfection partielle du chemin de l'Etang est en cours de réalisation.

La réfection de la cour est de la mairie est toujours à l'étude.

9. RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC (RPQS)

91. RPQS du service assainissement collectif

Le maire présente le RPQS 2024 assainissement collectif de la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura (CCCNJ). 49 communes sur 66 sont en assainissement collectif.

Le prix au m³ est de 2,6 € pour une consommation de 120 m³.

La version papier du RPQS 2024 assainissement collectif est disponible en mairie pour tout habitant qui voudrait en prendre connaissance.

92. RPQS assainissement non collectif

Le maire présente le RPQS 2024 assainissement non collectif de la CCCNJ.

- 25 % des installations sur 2 200 sont conformes.
- 70 des installations sur 2 200 sont non conformes sans risques
- 5 % des installations sur 2 200 sont non conformes avec risques pour la santé publique ou l'environnement.

La version papier du RPQS 2024 assainissement non collectif est disponible en mairie pour tout habitant qui voudrait en prendre connaissance.

93. RPQS Communauté de communes

Le maire présente le rapport d'activité 2024 de la CCCNJ et cite les réalisations des Micro-crèches de Monnet-la-Ville, et Andelot-en-Montagne.

La version papier du RPQS 2024 communauté de communes est disponible en mairie pour tout habitant qui voudrait en prendre connaissance.

94. RPQS du Sictom

M Serge CHARTIER présente le rapport d'activité 2024 du Sictom.

La version papier du RPQS 2024 du Sictom est disponible en mairie pour tout habitant qui voudrait en prendre connaissance.

10. SITE INTERNET DE LA COMMUNE

Suite à la mise en ligne du site, les retours sont positifs. Il suffit de saisir « Moutoux » sur Google pour pouvoir accéder au site.

11. INFORMATIONS

Le conseil municipal valide l'organisation des manifestations suivantes :

111. Mardi 11 novembre 2025 :

cérémonie à 10h au Four des Canadiens suivi d'un moment convivial en mairie et cérémonie à 11h00 au Monument aux Morts de SAINT GERMAIN EN MONTAGNE.

112. Dimanche 14 décembre 2025 12h : repas des Anciens de la commune.

113. Dimanche 18 janvier 2026 12h : Vœux mairie 2026.

114. Conseil d'école du mardi 4 novembre 2025 :

- Effectifs 2025 – 2026 : 116 élèves ; effectifs 2026 – 2027 : 112 élèves
- Mmes Marina JAQUIER et Laura SOLES (secrétaire) sont nos membres de l'Association des Parents d'Elèves (APE).
- Le directeur de l'école a énuméré les nombreuses activités et sorties culturelles et sportives.

12. DIVERS

121. Tour de France féminin.

Il traversera notre commune lundi 3 août 2026.

122. Opération brioches 2025.

La somme de 168 € a été récoltée suite à la vente de 28 brioches. Cette somme a été adressée à l'Association des Parents d'Enfants Inadaptés (APEI).

123. Remerciements.

Le maire et le conseil municipal remercient M Philippe JOURNOT pour le remplissage de la réserve incendie de 60 m³ du chemin de Fontenette.

Le maire et le conseil municipal remercient Mme Isabelle WHELAN pour le fleurissement du bâtiment mairie, de la fontaine et de la croix de mission et l'entretien des plantes durant l'année 2025.

124. Chute d'arbres

Les vents violents provoquent parfois la chute d'arbres. Il est demandé de bien vouloir informer la mairie des cas d'arbres tombés qui occasionnent une gêne aux déplacements. L'arbre tombé dans la décharge communale a été en partie traité et l'accès aux lieux de dépôse des branchages et déchets verts a été rétabli.

125. Rappels

Il est rappelé que d'une manière générale :

- les animaux (chiens, chats, ...) ne doivent pas divaguer dans la commune et occasionner des désagréments,
- les terrains communaux constituant le domaine privé de la commune, leur utilisation est soumise à autorisation de la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.

Le secrétaire de séance
Nicolas BOOS

Le Maire
Jacques HUGON